



Direction Générale des Services

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

DEJS-Service gestion des collèges et interventions scolaires

Affaire suivie par : Murielle IAZZETTA
Poste: 8263

2014-CP-5050

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 mai 2014

**POLITIQUE C03 SOUTENIR LE PARCOURS
DE FORMATION DES JEUNES YVELINOIS**

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
I AIDES PONCTUELLES**

**II DOTATIONS AUX COLLÈGES :
APPARIEMENTS, FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ**

Code C 0303
Secteur Favoriser l'orientation des jeunes
Programme Autres aides

Données financières	Investissement			Fonctionnement
	AP	CP sur AP	CP sur EPI	CP 2014
Enveloppes de financement				178 300 €
Montant actualisé				64 800 €
Montant déjà engagé				113 500 €
Montant disponible				18 994 €

Code C 0301
Secteur Favoriser la réussite scolaire des collégiens via la mise en place d'un environnement de travail de qualité intégré dans la cité
Programme Actions en faveur des collèges publics

Données financières	Investissement			Fonctionnement
	AP	CP sur AP	CP sur EPI	CP 2014
Enveloppes de financement				14 043 033 €
Montant actualisé				12 815 552 €
Montant déjà engagé				1 227 481 €
Montant disponible				8 000 €

Ce rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation les propositions de subventions de fonctionnement d'un montant global de **26 994 €** au titre :

- des aides ponctuelles, pour un montant de **18 994 €** à 3 associations intervenant dans le domaine éducatif,
- des dotations aux collèges publics la Quintinye de Noisy-le-Roi et les Châtelaines de Triel-sur-Seine dans le cadre de l'organisation d'échanges internationaux d'élèves pour **6 000 €**,
- d'une dotation complémentaire au collège public Maurice Ravel de Montfort-L'amaury relative au fonds départemental de solidarité pour **2 000 €**.

1 - Aides ponctuelles : 18 994 €

Association Française des Acteurs de l'Éducation « A.F.A.E » - Paris 08

L'association « A.F.A.E. » fondée en 1978 est soutenue par le Ministère de l'Éducation Nationale et rassemble des acteurs de l'Éducation qui sont au nombre de 1 500 et exercent des responsabilités administratives et éducatives à tous les échelons du système éducatif.

Le rôle de cette association porte sur une réflexion constructive en matière d'éducation au travers d'échanges, de débats, de formation et d'administration en lien avec les ressortissants et les associations poursuivant le même but au sein de l'Union européenne, et dans les pays étrangers non membres de l'Union Européenne.

L'« A.F.A.E. » chargée de l'organisation de nombreux colloques nationaux et régionaux sollicite une aide au titre du 36^{ème} colloque organisé dans les Yvelines en avril 2014 sur la thématique « Peut-on réformer l'école ? ». Cette opération regroupe environ 300 cadres de l'Éducation Nationale, Inspecteurs, Chefs d'établissements, Professeurs et Cadres administratifs.

Au regard de l'importance de cette manifestation nationale, je vous propose d'attribuer une subvention de **2 000 €** sur un budget prévisionnel établi à hauteur de 44 150 €.

« A.P.E.M.E.L.H. » - Association des parents d'élèves des maisons d'éducation de la légion d'honneur - Saint-Denis (93)

La Maison d'Éducation de la Légion d'Honneur des Loges est un collège d'enseignement public, placé sous l'autorité du Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, structure d'enseignement fondée par Napoléon 1^{er} en 1805 qui accueille 465 jeunes filles franciliennes de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème}.

Du fait de l'éloignement du collège de tout transport public, l'association a organisé, par ses propres moyens, un système de transports privés menant les élèves jusqu'au collège, à partir des gares RER de Versailles et de St Germain-en-Laye.

Ces circuits hebdomadaires ne pouvant être inscrits au Plan de transport du Syndicat des Transports d'Ile - de-France, ni bénéficier du financement du S.T.I.F., le Département, depuis plusieurs années, verse une subvention ponctuelle de fonctionnement à l'association organisatrice.

Pour l'année scolaire 2012-2013, le coût de ces transports s'est élevé à 40 840 €.

Aussi, je vous propose de reconduire, au titre de l'année scolaire 2013-2014, la subvention accordée l'an dernier d'un montant de **15 240 €**.

Association « Union des Délégués de l'Education Nationale des Yvelines » (U.D.D.E.N.Y.) - Versailles -78

L'U.D.D.E.N.Y. assure un rôle de médiation entre les différents partenaires de l'école. Dans ses fonctions de rapprochement avec l'enseignement, ses interlocuteurs sont l'Inspecteur d'Académie et les communes par le biais des conseils d'école auxquels elle participe.

Les membres de l'association, tous bénévoles, effectuent les visites de bâtiments dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées en portant un regard attentif sur les conditions matérielles de la vie scolaire. En rencontrant les élus et les représentants des associations de parents d'élèves, l'U.D.D.E.N.Y. a un rôle opérationnel en participant aux instances départementales, telles que le Conseil départemental de l'éducation nationale C.D.E.N., et est appelée à conduire un certain nombre d'enquêtes et d'étude tels que rythme scolaire, restauration, transports, coût de l'éducation, santé, hygiène, prise en compte des besoins de communication des écoles, refondation de l'école.

Le renouvellement quadriennal de l'association aura lieu à la prochaine rentrée scolaire et nécessite l'organisation de journées de formation des bénévoles afin de confirmer leur bonne connaissance du système éducatif dont l'évolution est très rapide.

Au cours de cette année, une réflexion et une concertation auront lieu sur la refonte de l'école. L'association assurera un rôle de médiation notamment lors des conseils d'école, des comités de suivi locaux et départementaux.

Pour la réalisation de ces activités, je vous propose de reconduire la subvention de **1 754 €** allouée à cette association les années précédentes.

C'est donc sur un montant total de subventions de **18 994 €**, destinées à ces 3 associations, que je vous propose de statuer.

2 - Dotations spécifiques aux collèges

Appariements : 6 000 €

Il s'agit d'échanges entre établissements français et étrangers dans le cadre d'appariements agréés par le rectorat sur l'année scolaire 2013/2014.

Cette subvention est calculée sur la base d'une aide forfaitaire de 2 000 € par classe, dans la limite de deux classes ou groupes de 20 élèves par collège ou par niveau d'enseignement pour les établissements internationaux.

2 collèges peuvent prétendre à cette subvention. Je vous propose de leur répondre favorablement selon la répartition suivante :

Collèges publics :

- 2 000 € collège de la Quintinye de Noisy-le-Roi (1 classe à destination de l'Allemagne),
- 4 000 € collège les Châtelaines de Triel-sur-Seine (2 classes à destination de l'Allemagne).

Fonds départemental de solidarité : 2 000 €

Le Conseil général a procédé, lors de sa séance du 14 février 2014, à la répartition du fonds départemental de solidarité 2014, sur la base d'un taux de participation de 75 % des aides accordées par l'Etat au titre de l'exercice 2013 et vous a donné délégation à la Commission permanente pour voter, le cas échéant, des aides complémentaires, dans la limite des crédits inscrits au budget 2014.

A ce titre, le collège public Maurice Ravel de Montfort-L'amaury sollicite une aide financière afin de compléter les différentes dotations du Département et de l'Etat, et d'atténuer les charges de demi-pension pour les familles en difficulté. Je vous propose d'y répondre favorablement en lui attribuant la somme de 2 000 €.

C'est donc sur un engagement total de **26 994 €** que je vous propose de statuer.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :